



**Assemblée générale  
Conseil économique et social**

Distr. générale  
12 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Conseil des droits de l'homme  
Dix-neuvième session  
27 février-23 mars 2012  
Point 2 de l'ordre du jour  
Rapport annuel du Haut-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'homme  
et rapports du Haut-Commissariat  
et du Secrétaire général**

**Conseil économique et social  
Commission de la condition de la femme  
Cinquante-sixième session  
27 février-9 mars 2012  
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*  
Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième  
session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an  
2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup>  
siècle » : prise en compte systématique  
de l'égalité des sexes, situations  
et questions de programme**

**Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité  
des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités  
du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies  
à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard  
des femmes**

**Note du Secrétaire général**

*Résumé*

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) portant sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.

\* E/CN.6/2012/1.



# **Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes**

## **I. Introduction**

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un important dispositif d'aide multilatéral qui soutient les actions menées par les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales aux niveaux national et local en vue de mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, ce fonds est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. À ce jour, il a permis de financer 339 initiatives dans 127 pays et territoires, en octroyant plus de 78,4 millions de dollars sous forme de subventions.

2. Le rapport qui suit, présenté à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-sixième session et au Conseil des droits de l'homme à sa dix-neuvième session, décrit les progrès et les réalisations du Fonds en 2011.

## **II. Historique et contexte**

3. La communauté internationale a une occasion historique d'accélérer les progrès vers l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Au cours des 25 dernières années, l'espérance de vie des femmes s'est allongée, les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation se sont réduites et aujourd'hui, les femmes ont davantage de possibilités économiques<sup>1</sup>. Les réformes judiciaires entreprises en faveur des droits des femmes au cours de la même période méritent également d'être mentionnées : au niveau mondial, 139 pays ont inclus des dispositions garantissant l'égalité des sexes dans leurs constitutions et 125 pays ont en particulier promulgué des lois criminalisant la violence domestique<sup>2</sup>. Au niveau international, ces lois sont renforcées par les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité appelant à redoubler d'efforts et recommandant l'adoption d'une démarche multisectorielle s'inscrivant dans la durée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

4. Alors que le Fonds célèbre son quinzième anniversaire, il reste bien placé pour mettre à profit la dynamique actuelle en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Des résolutions successives de l'Assemblée générale, dont la plus récente remonte à 2010, soulignent expressément qu'il importe de continuer à renforcer son efficacité en tant que dispositif de financement au niveau du système des Nations Unies, et rappellent l'objectif des 100 millions de

---

<sup>1</sup> Voir le *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*, Washington, Banque mondiale.

<sup>2</sup> Voir *En quête de justice : Le progrès des femmes dans le monde 2011-2012*, New York, ONU-Femmes.

dollars de subventions annuelles accordées d'ici à 2015 fixé par le Secrétaire général dans sa campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Cet objectif de 100 millions de dollars est associé à la date limite pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce qui met en évidence l'importance que revêt l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pour réaliser ces objectifs.

5. Guidé par un nouveau plan stratégique pour 2010-2015 intitulé « Vision 2015 », le Fonds concentre son action sur trois objectifs prioritaires : concrétiser les engagements pris en faveur des femmes et des filles, déterminer quelles mesures sont efficaces pour combattre la pandémie de violence qui les frappe, et établir de nouveaux partenariats et accroître la participation et l'adhésion au Fonds à l'échelle du système et au-delà. Les progrès accomplis par le Fonds en 2011 dans la réalisation de ces objectifs sont résumés aux paragraphes 6 à 36 ci-dessous.

### **III. Concrétiser les engagements pris**

6. Depuis sa création, le Fonds a été un mécanisme essentiel au niveau mondial pour traduire les promesses des gouvernements concernant l'élimination de la violence à l'égard des femmes en engagements budgétaires et stratégiques concrets en élargissant la qualité et la quantité de l'aide destinée à l'application de programmes efficaces sur le terrain.

7. À la fin de 2011, le Fonds avait distribué 96 subventions dans 86 pays et territoires, pour un montant total de plus de 61 millions de dollars. L'Afrique a reçu la plus grande part des subventions (32 %), devant l'Asie et le Pacifique (25 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (19 %), et l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (12 %). Les États arabes ont reçu la plus faible part (5 %), et 7 % du montant total des subventions sont allés à des programmes interrégionaux. Le Fonds finance 12 programmes menés par les équipes de pays des Nations Unies, soit au total 10,8 millions de dollars qui servent à subventionner des mesures essentielles en matière de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds des Nations Unies pour la population est l'organisme chef de file pour 6 programmes, ONU-Femmes pour 4 et le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 1 programme chacun.

8. Pour faciliter la concrétisation des engagements pris en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, le Fonds privilégie l'appui à la mise en œuvre de lois, politiques et plans d'action. La priorité est donnée aux initiatives intersectorielles qui encouragent la formation de partenariats entre les principales parties prenantes. Comme il est expliqué ci-après, les bénéficiaires ayant reçu une subvention du Fonds en 2011 s'emploient à promouvoir la prévention primaire, à élargir les services proposés aux victimes d'actes de violence, et à renforcer les capacités institutionnelles des premiers intervenants. Le Fonds accorde une attention particulière aux programmes portant sur la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida, ainsi qu'à ceux qui s'adressent aux femmes dans des sociétés en situation de conflit, sortant d'un conflit et en transition. Les programmes financés par le Fonds interviennent dans différents secteurs et s'adressent aux membres particulièrement vulnérables de la population, notamment les femmes rurales, les adolescentes et les communautés autochtones.

9. Les investissements du Fonds donnent des résultats prometteurs en ce qui concerne l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Conscients de ces succès, les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies, le secteur privé et des organisations de la société civile donnent de plus en plus aux bénéficiaires les moyens de développer les projets et de les reproduire pour en améliorer l'efficacité. En 2011, les Ministères chiliens de la justice et de la santé ont contribué à publier un manuel élaboré par le partenaire de réalisation local, Instituto Promundo, bénéficiaire du Fonds, et l'ont adopté au niveau national en vue d'appuyer les mesures prises par le Gouvernement pour inciter les jeunes à participer à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), établi au Panama, a également intégré dans les programmes qu'il pilote certains éléments de la campagne de marketing social et du modèle d'intervention contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, l'inceste et le VIH de l'Institute for Gender and Development Studies. Les recherches que mène l'association dominicaine bénéficiaire du Fonds, Colectiva Mujer y Salud, sur la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, devraient être reproduites par une entreprise multinationale dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique. De même, un manuel de formation spécialisée élaboré par Oxfam Grande-Bretagne et KAFA, une organisation libanaise, sur la manière de faire participer les hommes et les garçons aux actions de prévention est utilisé par 60 organisations non gouvernementales de la région.

10. Les activités et les modèles de programmes des bénéficiaires du Fonds sont de plus en plus reconnus au niveau mondial comme des exemples de pratiques optimales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En juillet 2011, le bureau du Tactical Technology Collective, en Inde, a estimé que le recours aux médias sociaux par l'organisation internationale de défense des droits de l'homme, Breakthrough, dans le cadre de sa campagne multimédia « Bell Bajao! » (Sonnez les cloches) méritait de faire l'objet d'une étude de cas sur la communication, pour la manière exhaustive et innovante avec laquelle le bénéficiaire de la subvention a utilisé les médias et la mobilisation des citoyens pour réduire la violence et la stigmatisation dont sont victimes les femmes vivant avec le VIH/sida. De plus, le projet de service téléphonique d'urgence pour les enfants, mis en place par le Ministère maldivien de l'égalité des sexes et de la famille, bénéficiaire du Fonds, a été désigné par le réseau mondial Child Helpline International comme meilleure pratique pour son exemple de partenariat entre les compagnies de télécommunications et les organisations non gouvernementales et son travail actif avec les enfants.

### **Prévention primaire**

11. Conscient que les conséquences à court et à long terme de la violence à l'égard des femmes sont catastrophiques pour les sociétés et qu'aucun acte de violence ne devrait du reste être commis, le Fonds appuie des initiatives soutenues et à long terme qui visent à s'attaquer aux causes profondes de la violence. De nombreux bénéficiaires du Fonds consacrent leurs efforts et leurs ressources à la prévention des répercussions de la violence sur le développement social des enfants, des familles, des communautés et des sociétés en général. Ces interventions font non seulement intervenir les hommes et les garçons dans les initiatives visant à prévenir

les actes de violence, mais aussi des villages entiers, des districts et des communautés.

12. Avec l'aide du Fonds, l'organisation Youth Star Cambodia exécute un projet pilote qui vise à associer les jeunes à des initiatives destinées à prévenir la violence à l'égard des femmes en encourageant les diplômés de l'université à mener des activités bénévoles dans 20 districts ruraux du pays pour sensibiliser la population à l'égalité des droits entre femmes et hommes et élaborer des plans d'action au niveau local afin de lutter contre la violence domestique et d'autres formes de violence sexuelle. L'organisation Equality Now et ses partenaires de réalisation locaux en Zambie mettent en place des réseaux d'une centaine de garçons chacun dans cinq écoles en vue de mettre fin aux stéréotypes qui encouragent les violences sexuelles à l'égard des filles. Ces réseaux collaborent activement avec les médias afin de faire connaître leur action et ont élaboré plus d'une douzaine de programmes radio sur l'élimination de la violence sexuelle à l'égard des filles. À Trinité-et-Tobago, l'Institute for Gender and Development Studies s'efforce de remédier à l'insuffisance persistante d'interventions visant à lutter contre la violence sexuelle, la maltraitance des enfants et le VIH/sida et à collecter des données de première importance sur les cas d'infections au VIH chez les filles qui ont été victimes d'actes de violence sexuelle. Des ateliers destinés aux jeunes ont permis de fournir à plus de 400 élèves des écoles primaires et secondaires de Trinité-et-Tobago des informations essentielles sur la violence sexuelle à l'égard des enfants, l'inceste et les risques d'infection au VIH. En 2011, le modèle d'intervention mis au point par l'Institut et ses recommandations stratégiques ont été adoptés au niveau national par le Ministère de la population et du développement social dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement en vue de revoir et de renforcer ses politiques de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et l'inceste.

13. Dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine et le Pérou, les organisations bénéficiaires du Fonds utilisent des stratégies qui visent à donner aux femmes et aux filles les moyens de faire face aux formes multiples et convergentes de discrimination et mettent en œuvre des programmes qui s'attaquent de manière globale aux inégalités profondes qui contribuent à la violence. En Bosnie-Herzégovine, Rights for All aide les femmes roms à avoir accès à la justice et à exercer une influence sur les processus de prise de décisions en offrant une assistance juridique à une centaine de femmes ayant été victimes d'actes de violence et en encourageant la formation d'un groupe de 12 femmes roms dirigeantes. Cette organisation bénéficiaire d'une subvention du Fonds a contribué à établir, pour la première fois en Bosnie-Herzégovine, un dialogue avec les institutions gouvernementales sur la place des femmes roms dans la société. Au Pérou, l'association de spécialistes de la communication et des sciences sociales, Calandria, forme des jeunes autochtones ou d'ascendance africaine afin qu'ils prennent la tête d'un mouvement visant à lutter contre la violence, en leur donnant les moyens de collaborer avec les administrations locales et régionales à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur des droits des adolescents dans la ville de Piura. Cette association bénéficiaire du Fonds a associé près de 90 agents publics des régions autochtones à l'action qu'elle mène pour faire en sorte que ce modèle interculturel unique de prévention de la violence qu'elle a créé soit systématiquement intégré au niveau local où il influera sensiblement sur la vie quotidienne de la population.

### **Étendre l'accès aux services d'aide pour les femmes victimes d'actes de violence**

14. Le Fonds permet de financer des interventions coordonnées, globales et multisectorielles qui sont destinées à répondre aux besoins interdépendants des victimes d'actes de violence en offrant notamment des soins de santé, un soutien psychosocial, une représentation juridique et des possibilités d'emploi et de formation.

15. Dans toutes les régions, le Fonds facilite l'exécution de projets axés sur l'autonomisation des adolescentes et le renforcement de leurs moyens de protection en fournissant des services essentiels. Au Tadjikistan, l'organisation Child Rights Center remédie au manque cruel de services destinés aux filles de 10 à 18 ans qui sont victimes ou risquent d'être victimes d'exploitation sexuelle, d'être mariées précocement ou de faire l'objet de la traite. Pour renforcer les capacités du système de protection de l'enfance, le bénéficiaire du Fonds a mis en place un réseau d'orientation regroupant 10 organisations non gouvernementales régionales dans des districts locaux du pays. En seulement trois mois, plus de 330 filles ont reçu une aide, ce qui témoigne d'une augmentation sensible de la prestation de service à cette classe d'âge. En Bolivie, l'association CUNA pilote un programme mobile unique offrant 24 heures sur 24 des services de prévention de la violence, d'intervention, de réintégration et d'émancipation économique pour les adolescentes vivant dans les rues des villes les plus touchées par la criminalité. Œuvrant dans le cadre d'un réseau de 16 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui défend les droits des filles à risques dans la ville d'El Alto, cette association a élaboré et présenté plusieurs projets de lois visant à prévenir la violence à l'égard de ce segment vulnérable de la population.

16. Grâce à une subvention du Fonds, Acid Survivors Trust International met en œuvre une stratégie globale en vue de mettre fin aux brûlures à l'acide dont sont victimes les femmes au Cambodge, au Népal et en Ouganda. Pour améliorer l'accès de ces femmes à des services de rééducation, des partenaires de réalisation locaux ont créé une base de données unique sur les agressions à l'acide, qui permet d'indiquer les causes, le niveau de préjudice, le lieu de l'agression et l'âge de la victime.

17. La prestation de service aux victimes d'actes de violence vivant dans des situations de conflit, de sortie de conflit ou d'instabilité présente un ensemble complexe de problèmes nécessitant des modes d'intervention innovants. En Sierra Leone, avec l'aide du Fonds, la Commission nationale d'action sociale met en œuvre l'une des premières initiatives d'indemnisation jamais entreprises dans le pays, à l'attention des victimes d'actes de violence sexuelle. Ce projet, qui est axé sur le principe de responsabilité pour les délits sexuels commis pendant les conflits, sert de modèle pour les indemnisations versées aux femmes après un conflit. Au Libéria, ActionAid renforce la coordination aux niveaux local et national entre les défenseurs de l'enfance dans les comtés de River Gee et de Grand Gedeh et a joué un rôle essentiel pour encourager l'appui, le contrôle et le suivi conjoints des cas de violence à l'égard des femmes et des filles.

### **Mobilisation politique et budgétaire aux fins de l'exécution des projets**

18. Le Fonds appuie des projets qui visent à remédier aux insuffisances critiques relevées concernant l'application de lois et politiques relatives à la violence à

l'égard des femmes, qu'il s'agisse de la collecte de données normalisées au plaidoyer politique ou du renforcement des capacités des hauts fonctionnaires et autres parties prenantes chargées de la mise en œuvre et du respect des lois.

19. La quasi-totalité des bénéficiaires du Fonds œuvrent au renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des agents chargés de faire appliquer les lois, les politiques et les plans d'action visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Au Suriname, l'Ilse Henar Foundation for Women's Rights collabore avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les syndicats au lancement d'un projet pilote de lutte contre le harcèlement sexuel au travail. Cette organisation, qui reçoit une subvention du Fonds, a élaboré un code de conduite novateur qui a été adopté par 10 entreprises établies dans la région de la capitale. Le projet a reçu un accueil favorable du secteur privé et certaines entreprises demandent à tous leurs employés d'assister aux stages organisés dans ce cadre. Il a aussi eu un effet d'entraînement, en aidant les membres du syndicat de Surinam Airways à se doter des moyens nécessaires pour obtenir l'introduction d'une clause sur des mesures visant à prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans leur document de négociation collective.

20. Les bénéficiaires du Fonds s'emploient en outre à faire comprendre aux principaux acteurs gouvernementaux la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida et les moyens qui s'offrent pour lutter contre ces deux pandémies. En République dominicaine, par exemple, l'organisation Colectiva Mujer y Salud s'efforce, dans cinq provinces frontalières, de sensibiliser le public à la prévention du VIH et des violences sexuelles et d'aider les autorités locales à faire face à ces deux problèmes. En participant activement aux travaux de la Commission nationale chargée d'examiner la loi sur le VIH/sida, l'organisation a aussi apporté sa contribution à ce processus en veillant à ce que la Commission énonce expressément la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida.

21. D'autres bénéficiaires d'une subvention du Fonds font porter leurs efforts sur le respect des lois visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes en aidant à renforcer les systèmes judiciaires et à améliorer l'accès à la justice pour les victimes d'actes de violence. En Zambie, l'International Association of Women Judges, agissant en partenariat avec la Zambian Association of Women Judges, a offert à plus de 80 magistrats travaillant dans des zones rurales et à plus de 30 juges des stages de formation portant sur les droits des femmes et des filles et la mise en place de tribunaux répondant aux besoins des victimes. Ces stages ont débouché sur la création de réseaux d'information entre les magistrats, les juges, les médecins légistes et les membres des institutions chargées du respect des lois. Ces réseaux ont été déterminants pour aider ces fonctionnaires à mieux évaluer les témoignages des enfants, à comprendre l'importance qu'il y a à corroborer les faits dans les cas d'agression sexuelle sur des enfants, à déterminer les preuves nécessaires pour condamner les responsables et à être plus à l'écoute des besoins des victimes.

#### **IV. Amélioration des connaissances et renforcement des capacités**

22. Le Fonds convient que les connaissances prennent toute leur importance lorsqu'elles sont partagées et qu'elles parviennent directement aux bénéficiaires,

leur donnant ainsi des possibilités accrues de se protéger de la violence. Il brise le monopole des connaissances en répercutant les informations et en mettant la technologie au service des besoins individuels des femmes et des jeunes filles. Il soutient par exemple les efforts déployés par Médecins pour les droits de l'homme pour développer, mettre à l'essai et faire connaître aux experts de police scientifique dans cinq pays d'Afrique centrale et de l'Est les applications de téléphonie mobile qui permettront aux professionnels de la santé dans des régions reculées de prendre des photographies apportant la preuve scientifique de la commission de violences sexuelles et de les envoyer de manière sécurisée dans des messages textes aux hôpitaux, aux tribunaux et aux postes de police des agglomérations urbaines. Ces efforts sont essentiels pour garantir l'aboutissement des poursuites intentées contre les auteurs de viols et mettre fin à l'impunité dans ce domaine.

23. De même, Femmes et villes international dresse actuellement une carte géographique de l'exclusion des femmes de la vie publique dans quatre villes d'Amérique latine, d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Asie du Sud. L'application du Système d'information géographique (SIG) permet à ce bénéficiaire du Fonds d'indiquer sur une carte tant l'utilisation que les utilisateurs des lieux publics et de rassembler des données sur l'état de la sécurité des femmes dans les villes concernées. Ce projet a déjà donné des résultats remarquables. Par exemple, les recherches parrainées par le programme de Femmes et villes international en Tanzanie, qui ont établi que le manque de policiers était préjudiciable à la sécurité des femmes dans la capitale, ont conduit le secteur privé à mobiliser des ressources pour construire un nouveau poste de police. Ce projet, qui est mené dans quatre villes sur quatre continents, offre une occasion unique de réunir des données interculturelles et d'améliorer les connaissances au niveau mondial sur les facteurs encourageant les violations des droits des femmes dans les villes.

24. Les bénéficiaires du Fonds créent de plus en plus de systèmes et d'instruments destinés à protéger les femmes, qu'ils transmettent à celles qui ont été ou sont victimes de la violence. Au Guatemala, le Conseil de population met actuellement en œuvre un projet novateur de prévention de la violence à l'égard des femmes dans les sociétés autochtones rurales, qui utilise la méthode de cartographie de la sécurité non seulement à titre de référence et pour dresser un état de la situation mais aussi pour suivre les changements qui s'opèrent en ce qui concerne la conception que les filles ont de la sécurité. Des systèmes de localisation GPS ont été fournis aux adolescentes dans les endroits visés pour qu'elles établissent des cartes de leur quartier (représentant chaque foyer, bâtiment et itinéraire) indiquant les endroits où elles se sentent en sécurité et ceux où elles se sentent menacées. Elles peuvent ensuite communiquer ces cartes aux dirigeants locaux et faire ainsi connaître leurs inquiétudes.

25. Dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, les bénéficiaires du Fonds s'emploient à combler les lacunes, tant au niveau des connaissances que pour ce qui est de procéder à une évaluation rigoureuse. C'est ainsi qu'au Kenya, Liverpool VCT, Care and Treatment, une nouvelle organisation bénéficiaire, se propose de mettre au point des indicateurs nationaux de la violence contre les femmes et de rassembler des données intersectorielles sur la mise en œuvre de la loi sur les délits sexuels. En Inde et au Bangladesh, Fair Wear Foundation, qui vise à éliminer le harcèlement et la violence contre les femmes dans les usines d'exportation de textiles, mène actuellement des audits dans 10 usines, selon la méthode de l'OIT, qui est celle utilisée par l'Organisation.

26. En 2011, le Fonds a intensifié ses efforts et accru ses investissements pour aider les bénéficiaires à mener des activités de suivi et d'évaluation efficaces et améliorer ses propres procédures de saisie et de diffusion des connaissances. Il a fourni aux bénéficiaires des informations techniques dès la phase d'élaboration des propositions et jusqu'à celle de la formulation et de l'exécution des plans de suivi et d'évaluation. Comme dans les années précédentes, l'appel à contributions lancé en 2011 pour le seizième cycle de subventions a recommandé aux demandeurs de consacrer 10 % des subventions à l'évaluation et 2 à 5 % au suivi. En 2011, le secrétariat du Fonds a effectué des visites de suivi auprès de 13 bénéficiaires dans 7 pays, en plus du suivi régulier des activités effectué par les coordonnateurs pour le Fonds dans les bureaux sous-régionaux d'ONU-Femmes. Ces visites ont été l'occasion de rencontrer toute une série de bénéficiaires et d'intervenants en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Chine, au Guatemala, en Indonésie, au Libéria et en Thaïlande.

27. La nécessité de remédier au manque de compétences des bénéficiaires s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes et de combler les lacunes pour ce qui est des connaissances sur les mesures les plus efficaces pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes est un aspect essentiel du mandat du Fonds d'affectation spéciale, comme il est indiqué dans le cadre de gestion du suivi, de l'évaluation et des savoirs pour 2008-2011. En 2011, le Fonds a institutionnalisé la formation au renforcement des capacités en matière de conception, de suivi et d'évaluation de programmes fondés sur des données factuelles à l'intention de tous les nouveaux bénéficiaires. Il a organisé deux ateliers de perfectionnement des compétences à Bangkok et à New York à l'intention des anciens et des nouveaux bénéficiaires, auxquels ont participé 18 organisations<sup>3</sup>. En plus de ses ateliers annuels, il a organisé un atelier de trois jours destiné à répondre aux besoins spécifiques en matière de suivi et d'évaluation de nouveaux bénéficiaires, qui s'emploient à étudier la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida. Cet atelier a permis aux bénéficiaires de définir des objectifs communs entre les projets, d'élaborer un système leur permettant de communiquer et de collaborer, et de mettre en commun des outils, des ressources et des informations sur le VIH/sida et la violence contre les femmes. Les bénéficiaires ont manifesté un vif enthousiasme pour ces formations et commencé à intégrer des outils de recherche, de suivi et d'évaluation fondés sur des données factuelles à leurs programmes.

28. En 2011, en vue de remédier au manque d'évaluations et de connaissances conformément à sa vision stratégique, le Fonds d'affectation spéciale a fait faire une étude destinée à recenser les résultats obtenus dans le domaine de la violence contre les femmes sous l'impulsion des bénéficiaires des périodes d'octroi de subvention 10 à 14. Une équipe d'experts a recueilli les résultats de 80 bénéficiaires appliquant des projets dans 73 pays. Cette « cartographie des résultats » a offert une occasion

---

<sup>3</sup> Un atelier régional de cinq jours a été organisé à Bangkok du 2 au 6 mai 2011, à l'intention des bénéficiaires de la région de l'Asie et du Pacifique et des États arabes. Il a réuni 34 participants, dont des représentants de 10 organisations bénéficiaires et des équipes de pays des Nations Unies. À New York, le Fonds a organisé un atelier préparatoire de trois jours sur le VIH/sida et la violence contre les femmes, du 7 au 9 septembre 2011, auquel ont assisté 39 participants provenant de 8 organisations bénéficiaires, en plus des coordonnateurs sous-régionaux d'ONU-Femmes et de plusieurs spécialistes internationaux s'intéressant à la corrélation entre la violence contre les femmes et le VIH/sida.

unique d'acquérir des connaissances (concernant les tendances, les constantes et les insuffisances) sur les endroits où les investissements se sont révélés les plus efficaces et sur la manière dont le Fonds a pu renforcer les pratiques de référence sur le terrain. C'était la première fois qu'on utilisait la technique de la cartographie des résultats pour analyser expressément les résultats obtenus dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. D'après l'étude, l'influence du Fonds ne s'est pas fait sentir dans un petit nombre de domaines mais a dépassé ses objectifs et ses priorités, et s'est étendue à toutes les régions. Il a été conclu que le Fonds fournissait des subventions et encourageait des méthodes utiles pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles et qu'il devrait continuer de proposer aux organisations et aux pouvoirs publics aux niveaux local, provincial et national des méthodes, des stratégies et des modèles novateurs en plus de ceux qui se sont révélés efficaces. Ce rapport a été publié fin 2011<sup>4</sup>.

29. En vue de mobiliser davantage l'opinion publique sur la question de la violence contre les femmes, le Fonds a financé une série de supports de communication, de médias sociaux et de courts métrages qui ont amélioré la visibilité des programmes des bénéficiaires dans de nombreux domaines essentiels. En 2011, il a recueilli sur vidéo les témoignages de femmes et de membres de la société recevant l'aide d'organismes bénéficiaires au Cambodge, au Guatemala et au Libéria. Ces enregistrements vidéo viendront utilement enrichir la médiathèque du Fonds, dont les supports d'information relatent les histoires de ces femmes et de ces filles qui se sont élevées contre la violence et présentent des chantres de la lutte contre les violations des droits fondamentaux. Ces courts métrages, cette photothèque et ces récits émouvants se sont révélés être d'importants instruments de mobilisation, de sensibilisation et de collecte de ressources pour le Fonds.

## **V. Établissement de nouveaux partenariats et accroissement de la participation et de l'adhésion au Fonds**

30. Le Fonds repose sur des partenariats conclus avec les institutions de l'ONU dont il s'efforce d'élargir la place au sein du système. Le Comité consultatif des programmes interorganisations, composé d'organismes des Nations Unies travaillant aux niveaux mondial et sous-régional, est un cadre essentiel pour accroître ces synergies. Il conseille le Fonds sur les décisions stratégiques et l'octroi des subventions. Au niveau sous-régional en particulier, il contribue à établir des liens entre les efforts menés par l'ONU et les priorités nationales. Grâce à cette structure décentralisée et largement participative, les allocations de fonds coïncident étroitement avec les capacités et les besoins des différents pays et régions, renforçant ainsi la pertinence globale de l'action du Fonds par rapport aux priorités et à la situation des pays concernés.

31. En 2011, les organismes du système participant aux niveaux mondial et sous-régional étaient les suivants : Département des opérations de maintien de la paix, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission

---

<sup>4</sup> Le rapport est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/publications/mapping-of-grantees-outcomes-the-united-trust-fund-to-end-violence-against-women-2006-to-aid-2011/>.

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida/Coalition mondiale sur les femmes et le sida d'ONU-Femmes, UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Fonds des Nations Unies pour la population. Le Comité s'est réuni quatre fois aux niveaux mondial et sous-régional afin de donner des conseils techniques et des orientations essentiels pour l'élaboration de la stratégie du Fonds pour la période 2010-2015. En 2011, le Comité s'est réuni à 18 reprises aux niveaux mondial et sous-régional dans 16 pays.

32. Le Fonds a continué de collaborer étroitement avec toute une série de fondations et de fonds dédiés à l'autonomisation des femmes et a conclu pour la première fois un partenariat avec le Fonds au profit des victimes créé par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour administrer les réparations ordonnées par la Cour et fournir aux victimes et à leur famille une aide matérielle et un soutien psychosocial. Cette collaboration permettra de mettre en commun des expériences et des connaissances sur les pratiques de référence des bénéficiaires actifs du Fonds qui s'emploient à lutter contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre des conflits, et jouera un rôle déterminant à mesure que le Fonds développera un nouveau domaine d'intervention spécial axé sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition.

33. Le Fonds continue de soutenir le mandat de différents mécanismes de l'ONU tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le système des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les bureaux de pays du HCDH travailleront en étroite collaboration avec les bénéficiaires sur le terrain pour veiller à ce qu'il soit effectivement tenu compte des droits des l'homme à chaque stade de l'exécution du projet. L'appel à contributions lancé chaque année par le Fonds s'adresse en particulier aux organisations qui s'emploient à rattraper les retards importants pris dans la suite donnée aux recommandations du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences visant à mettre fin à la violence contre les femmes. Le Fonds s'est aussi mis en rapport avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit dans le cadre du nouveau domaine d'intervention axé sur les femmes dans les conflits armés et il continuera de lui faire appel lorsque les nouveaux groupes de bénéficiaires commenceront à mettre en œuvre leurs projets. En finançant des programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition, le Fonds soutient également la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et en particulier un de ses cinq principaux buts : la prise en compte de la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit.

34. Le nouveau plan stratégique du Fonds privilégie les activités de sensibilisation en direction des secteurs public et privé afin de mobiliser des ressources et d'établir

des partenariats pour assurer sa viabilité à long terme. Dans cette optique, le Fonds a organisé plusieurs réunions de haut niveau en 2011. En novembre, il a célébré son quinzième anniversaire à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisée dans le cadre de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». La manifestation avait pour thème le rôle des jeunes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Soulignant les investissements du Fonds dans ce domaine, des représentants d'organisations partenaires au Liban et au Guatemala ont rendu compte de leurs travaux. Le Secrétaire général a quant à lui lancé le seizième appel à contributions. En collaboration avec le Bureau de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Fonds a organisé une réunion spéciale de donateurs en décembre 2011 afin de présenter les conclusions du rapport d'étude aux États Membres et aux donateurs du secteur privé et de les engager vivement à continuer de verser des contributions au Fonds, voire à les augmenter.

35. En 2011, le Fonds a adopté et commencé à appliquer une stratégie de collecte de fonds en vue de réaliser l'objectif fixé par le Secrétaire général dans le cadre de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » visant à recueillir 100 millions de dollars au titre des subventions de 2015. Concernant les subventions allouées en 2011 pour l'achèvement de la quinzième période d'octroi de subventions, le Fonds a bénéficié de l'appui généreux des gouvernements des pays suivants : Espagne (principal pays donateur), Australie, Autriche, États-Unis, Finlande, Islande, Liechtenstein, Pays-Bas et Suisse. En 2011, le Gouvernement allemand a, pour la première fois depuis que le Fonds existe, versé une contribution pluriannuelle.

36. Compte tenu du fait que le secteur privé a un rôle très important à jouer dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, le Fonds étend ses partenariats avec des entreprises s'intéressant aux activités d'organisations partenaires. En 2011, Johnson & Johnson est resté le principal partenaire privé du Fonds. Il a soutenu le partenariat mis en place en vue de favoriser l'amélioration des connaissances et la collecte de données sur la corrélation entre le VIH/sida et la violence contre les femmes, en s'attachant en priorité à renforcer les capacités des bénéficiaires. Par ailleurs, le MAC AIDS Fund a pour la première fois versé une contribution au Fonds pour aider à organiser un atelier de renforcement des capacités à l'intention des nouveaux groupes de bénéficiaires s'intéressant à la corrélation entre le VIH/sida et la violence contre les femmes. La United Nations Federal Credit Union a organisé une deuxième collecte à l'intention du Fonds en décembre 2011. En sa qualité de donateur du secteur privé, elle a sollicité ses membres dans le cadre d'un don jumelé dont toutes les recettes seraient affectées aux programmes des bénéficiaires. L'organisation à but non lucratif, Zonta International, a quant à elle versé une contribution au Fonds pour la septième année consécutive. Le Fonds a également reçu des ressources des comités nationaux d'ONU-Femmes établis au Canada, en Islande, au Japon et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en plus des contributions de donateurs individuels.

## **VI. Cycle de subventions de 2011**

37. Le Fonds octroie chaque année des subventions suivant une procédure ouverte, transparente et fondée sur la mise en concurrence, gage de la grande qualité de sa

programmation et de la rigueur de la sélection des bénéficiaires. Dans ses appels à propositions, il invite les candidats à présenter des initiatives intégrées qui privilégient des mesures adaptées aux besoins spécifiques de groupes particulièrement exclus ou défavorisés. La priorité est donnée aux dossiers qui mettent en avant des approches multisectorielles et la collaboration entre les diverses parties concernées, qui apportent la preuve de leur efficacité, promettant ainsi de tirer le meilleur parti des ressources, et qui attachent de l'importance à une documentation et à une évaluation rigoureuses et détaillées permettant d'améliorer les connaissances et de les partager. Grâce à sa procédure d'attribution de subventions, le Fonds transfère des compétences techniques et des ressources du niveau mondial au niveau local, où elles sont le plus nécessaires. Il montre que les initiatives réussies peuvent être appliquées à plus grande échelle, tout en soulignant qu'il importe de développer les capacités nationales afin d'inscrire ces initiatives dans la durée.

### **Analyse des dossiers**

38. En 2011, le Fonds a reçu au total 2 572 notes de synthèse correspondant à des demandes de crédits d'un montant total de 1,2 milliard de dollars, contre 1 643 notes de synthèse correspondant à des demandes de crédits d'un montant total de 857 millions de dollars en 2010, ce qui représente une augmentation de 56 % du nombre de dossiers et de 38 % du montant des crédits demandés en l'espace d'un an. En 2011, c'est l'Afrique qui a soumis le plus grand nombre de notes de synthèse et demandé le montant de crédits le plus élevé (35 %), suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (29 %) et par l'Asie et le Pacifique (21 %). Les demandes émanant de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, des États arabes et des programmes interrégionaux représentaient respectivement 6,5 et 2 % du montant total des crédits. Dans toutes les régions, la majorité des notes de synthèse provenait d'organisations féminines et d'autres organisations non gouvernementales (86 %), le reste provenant d'organisations gouvernementales (6 %) et des équipes de pays des Nations Unies (2 %).

### **Subventions accordées**

39. En 2011, le Fonds a octroyé 17,1 millions de dollars en nouvelles subventions, à 22 initiatives, dans 34 pays. C'est l'Afrique qui a reçu le plus de fonds (40 %), suivie par l'Asie et le Pacifique (25 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (19 %), les États arabes (6 %) et l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (5 %). Les programmes interrégionaux ne représentaient que 5 % du montant total des subventions accordées. Pour la première fois, des organisations établies en Iraq et au Soudan du Sud ont reçu des crédits. La majorité des nouveaux bénéficiaires était constituée d'organisations féminines et d'autres organisations non gouvernementales (81 %), suivies par les organisations gouvernementales (14 %) et les équipes de pays des Nations Unies (5 %). Les subventions accordées pour le quinzième cycle de subventions devraient concerner plus de 6 millions de bénéficiaires, dont environ 4 millions de bénéficiaires directs et 2 millions de bénéficiaires indirects.

### **Caractéristiques des nouvelles subventions**

40. Les nouveaux bénéficiaires continueront à intervenir dans les domaines soutenus prioritairement par le Fonds, quelques-uns prolongeront la réalisation de

projets déjà subventionnés et d'autres traceront la voie pour de nouvelles approches et de nouvelles méthodes sur le terrain. Voici quelques exemples :

a) Deux nouveaux bénéficiaires se sont fixé comme priorité de créer un espace public et un environnement professionnel sûrs pour les femmes. Au Pérou, la municipalité de Lima, dont le maire est pour la première fois une femme, entend mettre fin à la discrimination et à la violence grâce à une budgétisation efficace prenant en compte la problématique hommes-femmes et à un calendrier consolidé, en veillant à respecter les normes nationales et internationales en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et en octroyant un budget suffisant à ce poste. Les agents municipaux des services de la santé et de la justice seront formés à prendre en charge les victimes d'abus sexuels et les auteurs de ces abus seront tenus de suivre une formation pour éviter toute récidive. Pour lutter contre la violence au travail au Bangladesh et en Inde, la Fair Wear Foundation se propose de mettre en place des systèmes non seulement en coopérant avec les usines textiles et leurs employés mais aussi en incitant pour la première fois des entreprises européennes à leur sous-traiter des activités;

b) Le programme interrégional fondé sur l'utilisation de la culture populaire et de la communication pour soutenir le développement social (« Pop culture with a purpose: global partnership on education media for social change ») servira à étendre deux initiatives menées par des organisations recevant des subventions du Fonds, telles que Breakthrough (Inde) et Puntos de Encuentro (Nicaragua), à 12 autres pays compte tenu de l'expérience, des connaissances et de l'expertise des partenaires précédents, qui seront utilisées comme sources d'information pour le programme. Le programme vise à combattre l'idée selon laquelle la violence à l'égard des femmes est normale et inévitable grâce à une campagne de communication innovante, comportant des messages positifs et adaptés au contexte local;

c) Un second groupe de sept nouveaux bénéficiaires travaillera sur la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida, en élaborant des projets d'importance critique en Afrique du Sud, en Inde, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, au Rwanda, en Sierra Leone et en Ukraine. En 2011, le fonds a accordé 6,2 millions de dollars pour soutenir ces initiatives. Tout en appliquant à une plus grande échelle les leçons tirées de la première vague d'initiatives prises conjointement par Johnson & Johnson et le Fonds, ces organisations bénéficiaires continueront à alimenter la base de données sur les expériences efficaces de lutte contre le double fléau de la violence à l'égard des femmes et du VIH/sida. À titre d'exemple, la Coalition des Femmes vivant avec les VIH/SIDA au Malawi doit lancer un programme visant à former des adjointes juridiques spécialisées dans les cas de violence, à mobiliser les collectivités pour faire en sorte que le viol conjugal soit érigé en infraction et à améliorer le soutien aux femmes vivant avec le VIH. La Fondation ukrainienne de santé publique envisage de fournir des services sanitaires et juridiques de qualité aux victimes actuellement exclues ou marginalisées, y compris aux femmes vivant dans la rue ou touchées par le VIH/sida.

d) En 2011, le Fonds finance cinq nouveaux projets relatifs à des situations de conflit ou d'après conflit, en accordant près de 4 millions de dollars à ces initiatives d'importance critique et en subventionnant pour la première fois des projets en Iraq et au Soudan du Sud. Au Soudan du Sud, qui a récemment acquis son indépendance, l'American Refugee Committee (ARC) aidera le Gouvernement à

établir des directives sur la gestion clinique des victimes de viol et à mettre en place un système de gestion de l'information sûr pour répertorier régulièrement les données à ce sujet. Avec le soutien du Fonds, l'organisation Médecins pour les droits de l'homme formera des médecins légistes dans cinq pays d'Afrique centrale et orientale, où la Cour pénale internationale instruit des procès pour viol comme crime de guerre, l'objectif étant de mettre en place un système médico-légal efficace. En Sierra Leone, le Comité international de secours assurera l'accès des victimes de violence à la justice grâce à des services d'assistance juridique itinérants, à l'organisation de formations pour les agents des services de la justice et à la mobilisation de la population. Au Cambodge, la Section d'aide aux victimes des chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens veillera à ce que les procès pour mariage forcé et autres crimes à caractère sexiste commis pendant la période des Khmers rouges aboutissent, en permettant aux victimes de participer activement au processus judiciaire. En Iraq, l'International Medical Corps entend faciliter l'accès des victimes à la santé et à la justice, en soutenant les ministères clefs et en sensibilisant l'opinion au problème de la violence à l'égard des femmes grâce à des campagnes multimédias.

## VII. La voie à suivre

41. Entrant dans sa seizième année, le Fonds continuera à appuyer des programmes de haute qualité fondés sur des données factuelles, qui atteignent les résultats escomptés avec un effet maximum. Conformément à l'orientation stratégique établie dans Vision 2015, le Fonds entend renforcer ses méthodes de collecte et de diffusion des expériences concluantes en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans le but de faciliter un apprentissage mutuel, le Fonds envisage de créer divers sites mondiaux pour permettre aux organisations bénéficiaires utilisant des stratégies ou des solutions comparables d'entrer en contact.

42. Par son appel à contributions annuel, le Fonds continuera à accorder des subventions à des projets qui visent à rattraper le retard pris dans l'application des normes, des politiques et des plans nationaux et locaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes. En outre, afin d'avancer dans la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds, qui prévoit le lancement graduel de catégories spéciales de financement, l'appel à contributions de 2011 privilégie la lutte contre la violence à l'égard des femmes commise en période de conflit ou d'après conflit et dans les sociétés en transition. Le Fonds entend utiliser ce domaine d'intervention thématique pour mobiliser comme jamais encore les acteurs susceptibles de mener des actions collectives de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de conflit. Grâce à ce domaine d'intérêt particulier, le Fonds comblera non seulement un besoin critique de financement pour répondre aux besoins des femmes et des filles après un conflit mais donnera aussi à cette problématique une visibilité durable. Cela permettra au Fonds d'élargir et de dynamiser un réseau de partenaires expérimentés en matière de relèvement dans des situations précaires en période de conflit ou d'après conflit, qui mettront en commun leurs ressources et leurs compétences pour aider à mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles. Ce domaine d'intérêt particulier contribuera à la campagne du Secrétaire général de l'ONU *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes* en poursuivant un de ses cinq buts, la prise en compte de la violence sexuelle dans les

situations de conflit et d'après conflit. Le Fonds viendra compléter les interventions et les activités de coordination menées par le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit en renforçant les mécanismes existants sur le terrain, grâce à l'octroi de ressources aux organisations et aux institutions qui luttent contre ce problème. Cette vague de nouveaux bénéficiaires commençant à exécuter ces projets en 2012, le Fonds consultera les réseaux interinstitutions existants qui interviennent dans les situations d'urgence en vue de créer des effets de synergie sur le terrain avec les organismes des Nations Unies, dont le Département des opérations de maintien de la paix.

43. Compte tenu de son souci permanent d'optimiser l'efficacité des investissements, le Fonds continuera à s'appuyer sur le recensement des résultats et la base de données qui l'alimente. En 2012, il se propose de collecter systématiquement des données sur les effets démultiplicateurs des programmes de prévention qu'il finance directement afin d'analyser dans quelle mesure ces efforts donnent des résultats, qui dépassent la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et, notamment, comment l'évolution des mentalités, des normes et des comportements se traduit par des services plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes. À la lumière des conclusions du rapport dans ce domaine, le Fonds étudiera les moyens d'uniformiser davantage les méthodes de prévention directe entre toutes les organisations bénéficiaires.

44. Tout au long de la période de la mise en œuvre des projets, le Fonds continuera à apporter une assistance technique spécialisée aux organisations bénéficiaires travaillant sur la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida, afin de les aider à définir des réalisations types et des données de référence et à intégrer le suivi et l'évaluation dans leur programme comme composante à part entière. En 2012, une note sera publiée sur les leçons à tirer de l'expérience de cette première vague de bénéficiaires, afin de recenser les pratiques les plus prometteuses émergeant de cette nouvelle initiative. Le Fonds estime qu'il est important de recenser les leçons tirées de l'expérience mais, plus encore, de faire du renforcement des méthodes concluantes et des bonnes pratiques de lutte contre le double fléau de la violence à l'égard des femmes et du VIH/sida une priorité de financement. Avec le temps, le Fonds s'attachera de plus en plus à définir des modèles et des méthodes qu'il convient de généraliser dans tous ses programmes.

45. Compte tenu du nombre de bénéficiaires qui utilisent actuellement les technologies allant du Système d'information géographique aux applications pour téléphone portable comme outils de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en 2012, le Fonds mettra ces partenaires en relation avec des sociétés nationales et internationales afin d'engager un débat sur les moyens de développer ces initiatives locales dans toutes les municipalités et les districts du pays ciblé.

46. En 2012, le Fonds lancera un système de gestion en ligne des subventions afin de saisir et de suivre plus efficacement les résultats obtenus par les organisations bénéficiaires et de les rendre plus accessibles au public à l'échelle mondiale. Ce système favorisera une meilleure circulation de l'information entre le secrétariat du Fonds à New York et les coordonnateurs des bureaux sous-régionaux d'ONU-Femmes et facilitera la mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation du Fonds. Une base de données en ligne sera mise en place en vue de faciliter les analyses et

les rapports chiffrés pour toutes les subventions, de déterminer et de gérer les risques, et de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les résultats obtenus et les montants en cause.

---